

LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE

JUIN 2010

« Le développement durable a été défini comme **“le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”** par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland (du nom du Premier ministre de Norvège), publié en 1987. Le processus vise à concilier l'écologique, l'économique et le social, en établissant une sorte de cercle “vertueux” entre ces trois piliers.

Les problématiques et enjeux de l'ASCM s'inscrivent au cœur du développement durable dans les trois dimensions écologiques, économiques et sociales. En particulier, un des défis prégnant à relever afin d'inscrire l'ASCM dans la durabilité est une meilleure prise en compte de la mutation du périmètre et de l'évolution des attentes et besoins des membres, aujourd'hui composés essentiellement de propriétaires urbains et périurbains utilisant l'eau brute pour l'arrosage des jardins potagers et d'agrément, en adaptant le fonctionnement des ouvrages, du service et des organes tout en tenant compte des enjeux agricoles et environnementaux ainsi qu'en confortant la viabilité financière de l'ASCM.

L'ASCM a déjà mis en place ou programmé certaines actions, notamment dans le cadre du Contrat de Canal du Canal de Manosque, prenant en compte divers items du développement durable sans que cela soit clairement affiché. Consciente des enjeux comme de sa responsabilité en tant qu'établissement public, l'ASCM souhaite aller plus loin. L'objectif est de formaliser ce qui est d'ores et déjà initié et de s'engager davantage dans le développement durable.

La présente Charte s'appuie en partie sur le Contrat de Canal du Canal de Manosque préparé et signé par 39 partenaires le 23 juillet 2009. Elle pourra évoluer en fonction de l'émergence en interne de nouvelles intentions ou de nouvelles pistes d'actions ou en fonction des éventuelles propositions qui seront formulées par les instances partenariales mises en place dans le cadre du Contrat de Canal du Canal de Manosque.»

Le Président de l'Association
Syndicale du Canal de Manosque



Olivier GIRARD

Canal de Manosque
Contrat de



OBJECTIFS ET ACTIONS

Figurent dans la présente Charte les actions déjà réalisées, en cours ou à mettre en œuvre répondant au processus du développement durable, qu'elles soient inscrites ou non au Contrat de Canal du Canal de Manosque. Les actions en lien avec le canal de Manosque et impliquant ou relevant d'autres acteurs sont mentionnées pour mémoire.

VOLET ECONOMIQUE

CONFORTER DE FAÇON PERENNE LA VIABILITE FINANCIERE DE L'ASCM

Déjà réalisé

- ▶ Une analyse technico-financière permettant de connaître l'état précis de la santé financière de l'ASCM et les raisons des dysfonctionnements [CC]

A mettre en oeuvre

- ▶ Reprise en régie des missions de l'ASCM afin de tirer partie des économies d'échelle en terme de personnel
- ▶ S'assurer du raccordement des parcelles engagées au réseau de l'ASCM notamment en suivant en amont les projets de divisions parcellaires et de lotissement [CC]
- ▶ Poursuite de la réflexion au sujet de la viabilité financière de l'ASCM et notamment sur les participations financières pour les services rendus par le canal autres que son objet et sur le développement de nouveaux services

GARANTIR L'EQUITE DES REDEVANCES

A mettre en oeuvre

- ▶ Révision des modes de calculs des redevances afin de les rendre plus justes et équitables [CC]

VOLET SOCIAL

LIMITER LES RISQUES DU PERSONNEL TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DE L'ASCM

- ▶ Travaux de sécurisation des ouvrages exceptionnellement dangereux du canal maître (siphons, galeries, aqueducs) [CC]

A mettre en oeuvre

GARANTIR L'EQUITE DES ADHERENTS

- ▶ Modifications statutaires pour une représentation pluraliste des adhérents au sein des organes de l'ASCM [CC]

Déjà réalisé

PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DES ADHERENTS

- ▶ Adaptation de la desserte en eau brute aux besoins des adhérents en passant d'une desserte gravitaire périodique à une desserte pression à la demande sur les secteurs où elle s'impose et dans un premier temps sur le périmètre de l'ASCM au niveau du centre ville de Corbières, au niveau de Villeneuve entre le ravin Saint-Saturnin et le Largue, au niveau de la future ZAC de Champ de Prunier de Manosque et à l'aval du ravin de Drouille [CC]

A mettre en oeuvre

DEVELOPPER LE PARTENARIAT ET LA CONCERTATION

- ▶ Mise en place d'une démarche Contrat de Canal visant à associer aux réflexions l'ensemble des acteurs concernés et/ou intéressés par le canal de Manosque [CC] [Communes]

Déjà réalisé

Déjà réalisé

➤ Mise en place d'une démarche Contrat de Canal visant à associer aux réflexions l'ensemble des acteurs concernés et/ou intéressés par le canal de Manosque [CC]

A mettre en oeuvre

➤ Facilitation du partage et de la transmission des données par la mise en place d'un Système d'Information Géographique [CC]

➤ Mise en place d'un lieu de discussion et de rencontre entre les structures de transport d'eau brute du territoire du Contrat de Canal [CC] [DDT et Agence de l'eau]

VOLET ENVIRONNEMENT

PREVENIR LA DEGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES

Papier / Fournitures / Tri

Déjà réalisé

➤ Equipement de la photocopieuse et de l'imprimante d'un dispositif permettant le recto/verso

➤ Impression du bulletin d'information « La Filiole » sur du papier recyclé

➤ Récupération des cartouches d'encre pour le recyclage

➤ Mise à disposition des documents à destination des adhérents et des partenaires sur un espace Internet (à étayer)

➤ Généralisation de l'utilisation du papier recyclé ou du papier provenant de forêts gérées durablement aux autres documents produits

➤ Envoi du bulletin d'information « La Filiole » par e-mail aux partenaires

➤ Numérisation des documents relatifs aux adhérents et leur intégration dans le logiciel des données relatives aux adhérents

➤ Numérisation des documents d'archives [CC]

➤ Développer un site Internet remplaçant l'espace Internet actuel afin d'améliorer l'accès aux documents et aux informations pour les adhérents et les partenaires et économiser le papier

➤ Mise en place de la dématérialisation des marchés publics

➤ Pour les fournitures, choix de produits avec un écolabel

Eau

➤ Réalisation d'économies d'eau par l'intermédiaire de l'amélioration de la régulation du canal (mise en place de trois seuils et amélioration du réseau de suivi) et de la modernisation de la desserte en eau (passage d'une irrigation gravitaire à une irrigation basse pression tel qu'indiqué ci-avant) [CC]

A mettre en oeuvre

A mettre en oeuvre

ENGAGEMENTS

La mise en œuvre de la présente Charte constitue le socle de la politique de développement durable de l'ASCM.

L'ASCM accomplira les actions dans la limite de ses disponibilités financières et selon le planning prévisionnel prévu au Contrat de Canal du Canal de Manosque.

La réalisation des actions impliquant ou relevant d'autres acteurs dépend également de l'investissement de ces derniers.

A mettre
en oeuvre

- ▶ Expérimentation pour une décharge d'une partie des économies d'eau dans la rivière Le Largue qui connaît des assecs sévères sur sa partie aval et définition des modalités techniques, financières, réglementaires et juridiques du déversement [CC] [Fédération de pêche]
- ▶ Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'exploitation et l'entretien du canal dans le cadre de l'agenda 21 départemental [CC] [SCP et CG 04]
- ▶ Etude globale de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire du Contrat de Canal de Manosque [CC] [Communes]

Energie

A mettre
en oeuvre

- ▶ Etude des potentialités de production de petite hydroélectricité sur le canal de Manosque [CC]
- ▶ Mise en place de réseaux basse pression sans surpresseur, la mise en pression de l'eau étant obtenue par la gravité, la côte de la prise d'eau du réseau étant supérieure à celle du périmètre à desservir [CC]

DEVELOPPER UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

A mettre
en oeuvre

- ▶ Mise en place d'outils de sensibilisation et d'éducation : élaboration d'un cahier des bonnes pratiques de l'arrosant et programme pédagogique à destination des scolaires [CC] [CPIE Alpes de Provence]

[CC] actions inscrites au Contrat de Canal du Canal de Manosque signé le 23 juillet 2009

[XX] actions impliquant d'autres acteurs en plus de l'ASCM